

Conseil Municipal de Théhillac
Procès-Verbal
Séance du 27 février 2026

Sont présents :

BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Françoise JOGUET donne pouvoir à Christian LEMÉE
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Corentin BOUGRO

Pascal BENOIT est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

Délibérations

DCM06/2026 Vote des taux de la Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti, Taxe d'Habitation

DCM07/2026 Vote du Budget Primitif 2026

DCM08/2026 Demande de subvention de l'association OGEC

DCM09/2026 Demande de subvention de l'association Notes sur Ecrits

Informations au conseil

1. Inondations
2. Installation des chicanes route de la Carmenais
3. Divers

Approbation du procès-verbal du 13 février 2026

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

DCM06/2026 Vote des taux de la Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti, Taxe d'Habitation 2026

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une simulation de vote des taux avec des bases prévisionnelles réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques en l'absence de l'état 1259. Celui-ci n'est pas encore communiqué aux collectivités.

La taxe d'habitation concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire propose de fixer les taux de fiscalité directe locale comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,08% (34,98% en 2025),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,51% (56,14% en 2025)
- taxe d'habitation : 16,65% (15,71% en 2025),

Cette proposition représente une hausse de 6% des taux de fiscalité directe locale par rapport à ceux votés en 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote les taux proposés ci-dessus,
- charge le Maire de transmettre cette décision aux services préfectoraux,
- charge le Maire de transmettre l'état 1259 à la Direction Générale des Finances Publique, accompagnée de la présente délibération.

DCM07/2026 Vote du Budget Primitif 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 proposé par la commission finances, avec la reprise des résultats anticipés de 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 618 161,84 €

Dépenses d'investissement : 80 578,38€

Recettes d'investissement : 120 833,22€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	618 161,84	618,161,84
Section d'investissement	80 578,38	120 833,22
TOTAL	698 740,22	738 995,06

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances,

Vu le budget primitif 202,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec

- **11 voix pour**
- **1 abstention**

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	618 161,84	618 161,84
Section d'investissement	80 578,38	120 833,22
TOTAL	698 740,22	738 995,06

DCM08/2026 Demande de subvention de l'Association OGEC

L'OGEC de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac a fait une demande de subvention exceptionnelle, fin 2025, auprès de la mairie afin de contribuer au financement d'achat de mobilier, de matériel pédagogique et du renouvellement des radiateurs.

Le montant de la subvention demandée est de 2 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 1 200€ à l'OGEC de l'école Saint-Pierre Saint-Paul.

DCM09/2026 Demande de subvention de l'Association Notes sur Ecrits

L'Association de Théhillac Notes sur Ecrits organise tous les ans le « Printemps des Poètes » en mars à la salle des Mitaüs. Cette manifestation autour de l'écriture, regroupe également des chanteurs, des conteurs, des stands d'artisanat avec une intervention le vendredi avec les enfants de l'école.

Pour l'année 2026, l'Association a fait une demande de subvention auprès de Redon Agglomération, dans le cadre des subventions culturelles, et une demande auprès de la commune d'un montant de 200€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une subvention de 200€ à l'Association Notes sur Écrits.

Informations au Conseil Municipal

1. Inondations

Lors des inondations, le virage au lieu-dit La Carmenais a été fortement inondé, des panneaux ont été installés afin de prévenir les automobilistes.

La route en direction de Fégréac a été barrée par des baliroutes, plusieurs automobilistes ont forcé le barrage et détérioré le matériel.

2. Installation des chicanes route de la Carmenais

Des chicanes provisoires ont été installées route de la Carmenais afin de réduire la vitesse des véhicules.

Divers

Parc d'Activités des Brivaudais

L'entreprise qui réalisera la maîtrise d'œuvre a été choisie. Une rencontre avec les entreprises du Parc d'Activités et le service Développement Économique de Redon Agglomération est prévue courant mai 2026. Le planning de réalisation des opérations sur le Parc d'Activités sera présenté.

Syndicat Chère Don Isac

Le Maire présente aux conseillers le rapport d'activités 2025 du Syndicat Chère Don Isac. Plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2025 sur la préservation des milieux aquatiques et la qualité de l'eau, les plantations de haies bocagères et la protection du bocage.

Commission « Nature et Environnement »

Mikaël Muros Le Rouzic présente l'avancement de la carte réalisée par l'Agence d'Attractivité sur le circuit de la faune et la flore remarquables sur la commune.

Composteurs

Redon Agglomération met en vente des composteurs à tarif préférentiel : 28€. Les personnes intéressées peuvent remplir un bon de commande en mairie. Le composteur sera livré en mairie avec une formation dispensée par les agents de Redon Agglomération.

Incivilités

Plusieurs dégâts ont été constatés à l'école primaire au niveau du bardage des bâtiments de façon intentionnelle.

Installation d'un transformateur à la Carmenais

Une rencontre a eu lieu avec le bureau d'études pour modifier l'emplacement du transformateur. Après accord des deux parties, celui-ci sera installé à 5 mètres au sud de la croix.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.